



<p style="text-align: center;"><b>RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE</b></p>
---

**OBJET : AUTORISATION DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE A SIGNER ET EXECUTER LE MARCHE RELATIF AUX TRAVAUX D'ENTRETIEN DES CHAUSSEES ET ACCOTEMENTS DES ROUTES NATIONALES DE LA HAUTE-CORSE**

Un appel d'offres ouvert a été lancé en vue de la conclusion d'un marché à bon de commande relatif à la réalisation des travaux d'entretien des chaussées et accotements des routes nationales du département de Haute-Corse.

Les travaux d'entretien sont décomposés en 7 lots par zone géographique.

Les prestations principales sont :

- Réfection de parapets, d'ouvrages hydrauliques et d'accotements.
- Travaux d'urgence.

**Les principales caractéristiques de ce marché sont les suivantes :**

- Marché passé en application des articles 33, 57 à 59 et 77 du CMP.
- Publication dans les journaux suivants : Eurosud Publicité, Le Petit Bastiais, le BOAMP et le JOUE.
- Délai de remise des offres : 52 jours après la date d'engagement de la consultation.
- Délai de validité des offres : 180 jours à compter de la date de remise des offres.
- Marché passé à l'entreprise générale ou à des entreprises groupées solidaires.
- Marché à prix révisables.
- Durée du marché 1 an renouvelable par reconduction expresse 3 fois sans que la durée totale ne puisse excéder 4 ans.
- Montant minimum : 60 000 € HT par an et par lot,
- Montant maximum : 260 000 € HT par an et par lot.

**Financement :**

Les prestations seront financées sur les crédits de Fonctionnement au chapitre 938 - Article 61523.

**Les critères de jugement des offres sont :**

1. Prix (pondération : 50)
2. Valeur Technique (pondération : 40)
3. Délai d'intervention d'urgence (pondération : 10)

La date limite de remise des offres était fixée au Mercredi 4 avril 2011 à 16 H.

Trente deux (32) offres ont été réceptionnées au Service du courrier pour les 7 lots.

Les plis ont été ouverts le Jeudi 21 avril 2011 par la Commission d'appel d'offres réunie à cet effet.

Douze (12) candidats ont remis des offres pour un ou plusieurs lots conformément au tableau suivant :

<b>N° d'ordre</b>	<b>Candidats</b>	<b>Lots</b>
1	<b>Grpt la Vivariaise/ASTP</b>	lots 1 et 2
2	<b>Corse Travaux</b>	lots 1, 2 et 7
3	<b>Grpt Sialelli/Mariani</b>	lots 1 et 2
4	<b>SOTAF</b>	lots 1 et 2
5	<b>SOCOTRA BTP</b>	lots 1, 3, 4, 5 et 6
6	<b>Batisud</b>	lots 3, 4, 5 et 6
7	<b>TMG</b>	lots 3 et 4
8	<b>TRAGECO</b>	lots 3, 4 et 5
9	<b>Grpt STP/SOTAF</b>	lots 3, 4, 5 et 6
10	<b>Beverraggi</b>	lots 5 et 6
11	<b>SARL DANI</b>	lots 2 et 7
12	<b>Entreprise MT</b>	lot 7

L'ensemble des candidats présentant des capacités professionnelles, techniques et financières suffisantes, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 21 juillet 2011 a décidé de retenir toutes les candidatures et en conséquence, d'analyser toutes les offres.

Les estimations de l'Administration pour les chantiers tests étaient les suivantes :

<b>Lots</b>	<b>Libellé</b>	<b>Estimatifs HT</b>	<b>Estimatifs TTC</b>
<b>1</b>	CORTE RN 193	204 600,00	220 968,00 €
<b>2</b>	CORTE RN 200	133 975,00	144 693,00 €
<b>3</b>	BASTIA RN 193	126 400,00	136 512,00 €
<b>4</b>	BASTIA RN 198	112 210,00	121 186,80 €
<b>5</b>	PONTE NOVU RN 193 et 2197	204 600,00	220 968,00 €
<b>6</b>	BALAGNE RN 197 et 2197	95 500,00	103 140,00 €
<b>7</b>	GHISONACCIA RN 198	105 500,00	113 940,00 €

Les offres des candidats suivants : Groupement la Vivariaise/ASTP, SOTAF, SARL DANI, BATISUD, Groupement STP/SOTAF, TMG et Entreprise MT ont été jugées irrégulières car incomplètes conformément au règlement de la consultation et à l'article 53-III du Code des Marchés Publics qui stipule qu'une offre est irrégulière si incomplète.

Après élimination des offres de ces entreprises, l'analyse a porté sur les offres de prix suivantes :

<b>Lots</b>	<b>Libellé</b>	<b>Entreprises</b>	<b>prix HT</b>	<b>prix TTC</b>
<b>1</b>	CORTE RN 193	Groupelement Sialelli/Mariani	108 550,00	117 234,00
		Corse travaux	189 740,00	204 919,20
		SOCOTRA BTP	138 842,00	149 949,36
<b>2</b>	CORTE RN 200	Corse travaux	155 502,00	168 158,16
		Groupelement Sialelli/Mariani	94 355,00	101 903,40
<b>3</b>	BASTIA RN 193	SOCOTRA BTP	93 400,00	100 800,72
		TRAGECO	138 500,00	149 580,00
<b>4</b>	BASTIA RN 193	SOCOTRA BTP	84 440,00	91 195,20
		TRAGECO	130 990,00	141 469,20
<b>5</b>	Ponte-Novu RN 193 et 2197	SOCOTRA BTP	138 842,00	149 949,36
		TRAGECO	223 090,00	240 937,20
		BEVERAGGI	199 705,00	215 681,40
<b>6</b>	BALAGNE RN 197 et 2197	SOCOTRA BTP	73 800,00	79 704,00
		BEVERAGGI	93 720,00	101 217,60
<b>7</b>	GHISONACCIA RN 198	Corse Travaux	83 450,00	90 126,00

La Commission d'Appel d'Offres a classé les offres dans l'ordre suivant :

<b>Lots</b>	<b>Libellé</b>	<b>Entreprises</b>	<b>Note</b>	<b>Classement</b>
<b>1</b>	CORTE RN 193	Groupelement Sialelli/Mariani	19	<b>1</b>
		Corse travaux	16,33	3
		SOCOTRA BTP	17,5	2
<b>2</b>	CORTE RN 200	Corse travaux	16,35	2
		Groupelement Sialelli/Mariani	19	<b>1</b>
<b>3</b>	BASTIA RN 193	SOCOTRA BTP	20	<b>1</b>
		TRAGECO	14,40	2
<b>4</b>	BASTIA RN 198	SOCOTRA BTP	20	<b>1</b>
		TRAGECO	14.16	2
<b>5</b>	Ponte-Novu RN 193 et 2197	SOCOTRA BTP	20	<b>1</b>
		BEVERAGGI	14,56	2
		TRAGECO	13,98	3
<b>6</b>	BALAGNE RN 197 et 2197	SOCOTRA BTP	20	<b>1</b>
		BEVERAGGI	15,30	2
<b>7</b>	GHISONACCIA RN 198	Corse Travaux	20	<b>1</b>

Elle a retenu l'offre du groupement Sialelli/Mariani pour les lots 1 et 2, de SOCOTRA BTP pour les lots 3, 4, 5 et 6, de CORSE TRAVAUX pour le lot 7.

Elles sont les offres économiquement les plus avantageuses au regard des critères de jugement des offres établis dans les documents de la consultation.

Ces entreprises ont justifié de leurs régularités sociale et fiscale.

En conséquence, je vous serais obligé de bien vouloir m'autoriser à signer et exécuter le marché relatif à la réalisation des travaux d'entretien des chaussées et accotements des routes nationales du département de Haute-Corse avec le groupement Sialelli/Mariani pour les lots 1 et 2, SOCOTRA BTP pour les lots 3,4,5 et 6 et CORSE TRAVAUX pour le lot 7 pour un montant minimum de 60 000 € HT et maximum de 260 000 € HT par lots, d'une durée d'un an renouvelable par reconduction expresse 3 fois sans que la durée totale du marché ne puisse excéder 4 ans.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**ASSEMBLEE DE CORSE**

---

**DELIBERATION N° 11/ AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
AUTORISANT LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE A SIGNER  
ET EXECUTER LE MARCHE RELATIF AUX TRAVAUX D'ENTRETIEN  
DES CHAUSSEES ET ACCOTEMENTS DES ROUTES NATIONALES  
DE LA HAUTE-CORSE**

---

**SEANCE DU**

L'An deux mille onze et le , l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

**L'ASSEMBLEE DE CORSE**

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV - IVème partie,
- VU** le décret n° 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006 portant Code des Marchés Publics,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

**APRES EN AVOIR DELIBERE****ARTICLE PREMIER :**

**AUTORISE** le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et exécuter le marché à bon de commandes relatif aux travaux d'entretien des chaussées et accotements des routes nationales de la Haute-Corse avec le groupement Sialelli/Mariani pour les lots 1 et 2, avec l'entreprise Socotra BTP pour les lots 3,4,5,6 et avec l'entreprise Corse Travaux pour le lot 7, pour un montant minimum de 60 000 € HT et maximum de 260 000 € HT par période et par lot. Ce marché est conclu pour une année et pourra être reconduit expressément trois fois sans que sa durée totale ne puisse excéder quatre ans.

**ARTICLE 2 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le

Le Président de l'Assemblée de Corse

Dominique BUCCHINI